

 MFR

FORMATIONS PONCTUELLES

ACCOMPAGNEMENT VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.

La VAE permet au candidat :

- > de faire reconnaître ses compétences,
- > d'accéder à une formation de niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours,
- > de changer d'emploi,
- > d'évoluer professionnellement.

Prérequis :

Toute personne qui a exercé une activité professionnelle de 1 an minimum, quel que soit son statut (salarié, artisan, travailleur indépendant, agent public, bénévole...), en rapport avec la certification visée

Demande de recevabilité <http://www.vae.gouv.fr/la-vae/qu-est-ce-que-la-vae.html>

Après la validation par un jury du livret 1.

Plus d'informations sur le site <http://www.vae.gouv.fr/>

Aptitude :

Savoir mettre en avant l'évolution de ses compétences

Être capable d'expliciter son expérience professionnelle

Savoir s'exprimer par écrit

Durée :

La durée de l'accompagnement est déterminée lors de l'échange avec le formateur VAE (durée maximale prise en charge 24h)

Délai d'accès :

Après validation du devis proposé, un planning de rencontres est établi et validé par le bénéficiaire de l'accompagnement

Tarifs :

Le prix est fixé par la durée du parcours, qui est déterminée à l'issue de l'entretien de positionnement.

Méthode mobilisée :

Entretiens d'explicitation entre le bénéficiaire et le formateur

Modalités d'évaluation :

Le bénéficiaire présente ses écrits et s'entretient oralement avec un jury de professionnels qui valide tout ou partie de la certification demandée.

Accessibilité :

La formation est accessible à tout type de personne, les locaux permettent l'accueil de personnes en situations de handicap



MAISON FAMILIALE RURALE "LA RIFFAUDIÈRE"

22 rue Jean Mermoz
BP 60004 | Doué la Fontaine
49700 DOUÉ EN ANJOU
Tél. : 02 41 59 12 77
Mail : mfr.doue@mfr.asso.fr

www.mfrdoue.com

